

LA PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE À L'EMPLOI COLLECTIVE (POEC)

La POEC permet à des demandeurs d'emploi d'acquérir les compétences requises pour occuper un emploi correspondant à des métiers en tension identifiés par la Branche (L'Observatoire de la Métallurgie).

QUEL PUBLIC ?

Demandeurs d'emploi, indemnisés ou non.

QUELLES MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE ?

Une action de POE collective est mise en place sur un territoire, en réponse à des besoins identifiés auprès des entreprises.

Après la signature d'un protocole entre l'ADEFIM et Pôle emploi, la signature d'une convention entre l'ADEFIM et l'organisme de formation sélectionné, la promotion et la sélection de l'action sont effectuées auprès des demandeurs d'emploi en partenariat avec Pôle emploi.

La POEC constitue un outil privilégié pour faire face aux difficultés de recrutement rencontrées sur certains métiers industriels.

Elle est limitée à 400 heures de formation (immersion en entreprise incluse).
L'immersion en entreprise ne doit pas dépasser 1/3 du parcours.

À l'issue du parcours de formation, les bénéficiaires peuvent être recrutés par votre entreprise :

- en CDD d'au moins 12 mois,
- en CDI,
- en contrat de professionnalisation d'au moins 12 mois,
- en contrat d'apprentissage,



Pôle emploi adresse à l'OPCAIM un bilan de l'action et le suivi des placements à l'issue de la formation et 3 mois après.

Pour élargir les possibilités de recrutements des candidats, les partenaires sociaux de la métallurgie ont identifié sur chaque territoire les métiers en tension. Voici les POEC qui vont être mises en place en 2017 pour répondre aux besoins en compétences des entreprises.

■ **ARTOIS DOUAISIS (Antenne Hénin Beaumont)**

Techniciens de Maintenance
Usineurs Outils

■ **LILLE FLANDRE INTERIEURE (Antenne Faches Thumésnil)**

Opérateurs Maintenance
Opérateurs en chaudronnerie

■ **LITTORAL PAS-DE-CALAIS (Antenne de Calais)**

Techniciens de Maintenance
Opérateurs en chaudronnerie

■ **GRAND HAINAUT (Antenne de Valenciennes)**

Techniciens de Maintenance
Opérateurs en usinage

■ **REGION DUNKERQUOISE (Antenne de Dunkerque)**

Opérateurs en usinage
Techniciens de Maintenance

QUEL FINANCEMENT ?

Evolution pré-formative	Parcours de formation	Plafond	Passage des évaluations de certificat (le cas échéant)
Forfait de 500€ sans que la durée soit inférieure à 3h30	Prise en charge des coûts pédagogiques à hauteur de 16€/h en moyenne, dans la limite de 400h.	La prise en charge de l'évaluation pré-formative et de parcours de formation est limitée à 6400€.	Forfait de 500€ pour le passage des évaluations d'un CQPM/CQPI.

Nous vous invitons à prendre immédiatement contact avec votre Conseiller Formation ADEFIM pour tout renseignement complémentaire notamment sur les périodes d'immersion prévues.

2. LA PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE À L'EMPLOI INDIVIDUELLE (POEI)

La Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle (POEI) permet d'apporter à un demandeur d'emploi, par le biais d'une formation, les compétences nécessaires pour occuper un emploi pour lequel une offre a été déposée.

Elle sécurise le recrutement, en adaptant les compétences du candidat aux caractéristiques du poste à pourvoir.

1. QUEL PUBLIC ?

Demandeurs d'emploi, indemnisés ou non, susceptibles d'occuper le poste concerné.

2. QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

Via une action de formation de 400 heures maximum (périodes en entreprises comprises), la POEI permet à un demandeur d'emploi ou, à un salarié en contrat aidé, d'acquérir les compétences nécessaires pour occuper l'emploi proposé par un employeur.

3. QUELLES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ?

- Dépôt d'une offre auprès de Pôle Emploi : en CDI ou en CDD de 12 mois, y-compris en contrat de professionnalisation ou en contrat d'apprentissage.
- Sélection d'un demandeur d'emploi avec l'aide de Pôle Emploi
- Identification des compétences recherchées et des compétences existantes chez le candidat.
- Mise en place d'une action de formation préalable de 400 heures maximum sous forme de parcours individualisé (contenu de la formation, les conditions pratiques de réalisation, le lieu de la formation...)



- Signature d'une convention « Préparation opérationnelle à l'emploi » avec l'organisme de formation, le candidat, l'ADEFIM Nord-Pas-de-Calais et Pôle Emploi. Cette convention doit prévoir une date prévisionnelle d'embauche.

Le demandeur d'emploi ayant atteint le niveau requis est recruté par l'entreprise au plus tôt après la formation. Les IRP (Instances Représentatives du Personnel) sont informées des recrutements réalisés à l'issue d'une POEI.

4. QUELS FINANCEMENTS DE L'OPCAIM ?

FINANCEMENT		PRISE EN CHARGE
POLE-EMPLOI	Coûts pédagogiques maxi 400 h (périodes en entreprise comprises)	8€ net/h si la formation est réalisée dans un organisme de formation externe choisi par l'entreprise 5 € net/h si la formation est assurée en interne
OPCAIM	Coûts pédagogiques maxi 400 h (périodes en entreprise comprises)	Abondement jusqu'à 8€HT/h de formation dans la limite du montant total des coûts pédagogiques
OPCAIM	Evaluation pré-formative (le cas échéant)	Jusque 500€ dans la limite du coût réel
OPCAIM	Passage de certification (le cas échéant)	Forfait de 500€ si CQPM ou CQPI Pour les autres certifications, prise en charge au réel dans la limite de 300€

5. COMMENT PROCÉDER ?

Nous vous invitons à prendre contact avec Pôle Emploi et votre Conseiller Formation ADEFIM Nord-Pas-de-Calais.